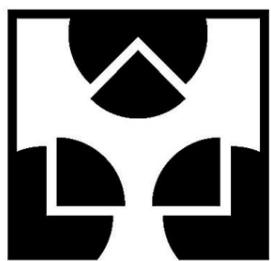




LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT : 5000 NAMUR. ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N°350. Mars 2018



LUTTES
SOLIDARITES
L • S • T TRAVAIL

SOMMAIRE

- P.2** *ANDENNE* –
REMONTER LA PENTE
 Une jeune nous parle de son expérience de l'école à la vie professionnelle
- P.3** *FEDERATION* –
INVENTAIRE DES RECOURS
 Des procédures existent
- P.4** *FEDERATION* –
INVENTAIRE DES RECOURS
 Des procédures existent
- P.5** *FEDERATION* -
INVENTAIRE DES RECOURS
 Des procédures existent
- P.6** *FEDERATION* –
CITOYENNETE ET PAUVRETE
 Le point de vue des plus pauvres est clairement énoncé dans le rapport bisannuel
- P.7** *NAMUR* – **HORS CADRE**
LES GLANEUSES
 Le glanage fait partie de la débrouille
- P.8** *FEDERATION* - **CA SE PASSE**
 Ici et là on se mobilise.
PETITES NOUVELLES



Des personnages transparents Place de l'Ange à Namur lors de la Journée Mondiale du Refus de la Misère le 17 octobre 2017

EDITORIAL

DES LOIS POUR QUI ?

Devant la manière injuste et violente dont des familles et des personnes fragilisées sont traitées on assiste à des mobilisations citoyennes. Ce sont par exemple les mobilisations pour assurer des hébergements dignes pour les réfugiés qui vivent dans les parcs et autres endroits de Bruxelles. Des solidarités face à l'absence de réponse humaine de l'Etat et pour dénoncer ces législations violentes.

Depuis toujours les plus pauvres subissent des législations qui conduisent aussi à de telles situations répressives. Si la « loi » est faite pour éviter l'arbitraire, pour protéger le faible de la domination des puissants, nous constatons que pour les plus pauvres « l'arbitraire des administrations » est de plus en plus présent dans une série de législations.

Nous constatons une répression accrue dans le quotidien des plus pauvres et particulièrement par rapport à des droits fondamentaux. Pour dénoncer ces lois et résister, notre mouvement et d'autres organisations introduisent des recours au Conseil d'Etat ou devant d'autres institutions. Nous faisons un état des lieux de certaines de ces démarches confrontées aussi à un accès à la justice de plus en plus compliqué et coûteux.

Luc Lefebvre

Que celui ou celle qui sait lire, lise et **PARTAGE** ce **JOURNAL** avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à **LIRE**.

ANDENNE

REMONTER LA PENTE

UNE JEUNE ENGAGÉE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES AU SEIN DU GROUPE DES JEUNES NOUS PARTAGE SON EXPÉRIENCE



MON PARCOURS SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

Je me suis beaucoup tâchée dans mes études car je ne savais pas où j'allais, ce que je voulais. C'est difficile de savoir si jeune ce qu'on aimerait faire comme métier. J'ai fait, entre autres, vente et puériculture. J'ai fait plusieurs écoles et types d'enseignement. Je passais de l'un à l'autre. Pour finir, après la vente, j'ai choisi la puériculture. J'adore les enfants.

J'ai réussi ma 5^{ème} mais en 6^{ème} j'ai raté. J'ai repris dans une autre école mais quand j'ai appris que j'avais encore raté, ce fut une énorme déception. Quand j'ai vu que mes stages cela n'allait pas : je suis devenue élève libre. J'étais désespérée. Je suis alors retournée en vente.

Mais cela n'allait pas et à 21-22 ans, je me suis dit « il est temps que je travaille ». Chaque fois recommencer, c'est chaque fois des frais scolaires en plus. Par exemple, avec les frais de transports en commun liés à mes stages : on n'avait pas de voiture et c'était souvent loin de chez moi. J'ai donc décidé d'arrêter tout et de me mettre à la recherche d'un emploi.

Le fait que mon compagnon travaille tout seul, qu'il assure tout, tout seul, alors qu'on venait juste d'avoir la chance d'acheter une maison, un chez nous. Cela faisait déjà 3 ans qu'il assumait tout tout seul.

Direction Forem, inscription comme demandeuse d'emploi. Cela se passait bien au début. Puis très vite, des formations qui ne m'ont pas fait avancer. C'était plus par obligation que par intérêt. Bien sûr, j'ai appris des choses mais ce n'était pas performant au final.

J'ai davantage mal vécu les recherches d'emploi. J'ai en fait des magasins. J'ai recherché pendant plus d'un an. Et n'oublions pas les inscriptions aux agences intérim. Cela n'a rien donné non plus.

Puis, tu poses alors la question : « dans quoi je peux me diriger quand on n'a rien ?? ». On recherche partout, tout le temps et tout ce qui vient, on prend. C'est comme cela que je me suis retrouvée en nettoyage.

Au début, cela allait. Après, cela s'est enchaîné et on m'a virée même si certains clients étaient très satisfaits. En fait, je nettoiais comme si c'était chez moi, comme pour moi. Et pour certains clients, cela n'allait pas. Le contact, des fois, cela ne passe pas bien non plus. Après avoir reçu ma lettre de préavis, j'ai sombré. Je me suis dit, ça y est, je suis de nouveau foutue. J'ai été très mal.

Après avoir presté mon préavis, le Forem m'a présenté l'offre d'une reprise de formation en auxiliaire pour enfants. Cela m'ouvre beaucoup plus de portes que puéricultrice. C'est vraiment le domaine qui me plaît mais je me pose beaucoup de questions : « est-ce que je vais y arriver ou abandonner à nouveau parce que j'y arrive pas ? Est-ce que je vais arriver jusqu'au bout ou pas ? »

FACE A L'ÉCHEC

« Je n'y arrive pas ». C'est très dur de se dire cela et c'était un problème pour moi. Commencer, rater, reprendre, rater à nouveau. Recommencer encore et ne pas y arriver. C'est dur et à un moment tu baisses les bras. Tu te dis que tu n'aboutiras à rien. Tu ne te vois plus avancer. Tu vis cela mal. A l'école ou dans mes stages, on m'a beaucoup rabaisée.

Extrait d'un pavé du Totem réalisé par Audrey

On me disait souvent que je n'y arriverais pas ou on me prenait pour une conne. Cela te rabaisse surtout quand c'est devant toute la classe.

Dans les formations imposées par le Forem, je ressentais : « vous n'avez pas fait des études, vous êtes des incapables, on doit tout vous apprendre ».

Dans les recherches d'emplois quand tu entends « Non, on ne recherche pas. Non, pas assez d'expériences » Tu désespères car tu dis que « je trouverai jamais rien ».

Et quand t'as un cdi, que tu perds ton emploi parce que tu ne conviens pas, tu te dis c'est reparti pour la ronde infernale : formations, caisse d'allocations de chômage et retour à la case zéro.

C'est vraiment comme si je n'étais pas capable, on te met une étiquette sur le front avant de te connaître et tu te dis : « Le monde du travail n'est pas fait pour moi. Je remarque que je n'ai pas la tête à l'emploi. On dirait que je dégage quelque chose qui fait fuir les patrons ».

Mais dans la réalité d'aujourd'hui, il faut de l'argent pour subvenir aux besoins de ta famille car plus rien n'est gratuit. Tu ne fais plus rien sans argent malheureusement.

A l'heure actuelle, t'es obligé de travailler Tu n'as pas le choix. Les solidarités structurelles ou qu'on développe entre nous, ne suffisent plus. Mais comment alors garder la motivation pour travailler dans ces conditions ?

ANDENNE

Suite de la page 2

MAIS AVEC L'ESPOIR DE CONCRETISER NOS PROJETS

Mais grâce au soutien de mes proches, et en réfléchissant avec d'autres, je me suis dit « Allez Audrey, remonte la pente et avance ». Comme me dit ma mère : « quelle que soit l'épreuve, tu retombes toujours sur tes pattes ». Et je sais qu'avec ma motivation et ma persévérance, je continuerai à tenir.

Je n'ai eu quasi que des échecs dans ma vie : le divorce de mes parents, mes études et le boulot. En fait, il n'y a que ma vie de couple qui est parfaite. Cela j'ai réussi.

Nos projets ensemble, je n'échangerai cela pour rien au monde. Tout ce qui a été fondé, réalisé, construit sur 7 ans. C'est pour moi une grande réussite. Et plein d'autres choses nous attendent encore.

On veut avoir un enfant. J'aimerais profiter de chez nous, de construire ma famille. J'aime bien pouvoir m'occuper de ma maison et d'être chez moi, aménager mon logement, faire ma petite popote.

« Main dans la main, on ira loin », c'est notre expression à mon compagnon et moi.

Audrey

FEDERATION

INTRODUCTION

En réaction à l'instauration de certaines lois particulièrement injustes pour les populations les plus fragilisées ou qui mettent en œuvre des discriminations par rapport à certaines catégories de citoyens, des procédures de recours, de révision existent.

Entre autres des recours au Conseil d'Etat, devant la Cour Constitutionnelle ou devant certaines administrations et tribunaux. Nous reprenons ici quelques exemples de législations par rapport auxquelles nous avons mis en œuvre des procédures de recours.

Celles-ci sont souvent complexes et coûteuses. Cela illustre une fois de plus que l'accès à la justice n'est pas simple pour les plus pauvres.

Certaines de ces démarches nous les avons entamées d'initiative. D'autres sont portées collectivement et nous y sommes associés.

Ces démarches associatives et collectives ou encore individuelles illustrent la complexité pour tenter de supprimer la multitude de législations qui portent une atteinte à des droits fondamentaux et à la « sécurité d'existence minimale » que notre société prétend garantir à tous.

INVENTAIRE DES RECOURS

C'est important de rendre visibles ces combats que nous portons avec d'autres pour refuser des législations, des pratiques qui fabriquent et renforcent des situations de misère et les inégalités.

Dans ce journal nous abordons trois législations où nous portons (ou avons porté) un recours soit seul soit avec d'autres.

Les règlements mendicité à Namur, les exclusions de l'allocation d'insertion pour de nombreuses personnes au chômage et le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) pour obtenir le RIS (revenu d'intégration sociale) via les CPAS.

Manifestations contre le règlement anti-mendicité de la ville de Namur



RECOURS CONTRE LA VILLE DE NAMUR ET LE REGLEMENT SUR LA MENDICITE

En 2014, nous introduisons un recours au Conseil d'Etat contre le règlement mendicité de la ville de Namur. Au départ il est porté par le mouvement LST et Jean-François, un militant pour qui la mendicité était le seul moyen de survie.

La procédure, pour laquelle la Ligue des Droits de l'Homme nous accompagne, dure plusieurs mois. Le fait qu'une personne directement concernée par cette réglementation était dans cette action a donné du poids à nos argumentations contre le règlement.

Dans le prochain N° nous aborderons deux autres recours, un concernant une nouvelle législation sur le statut des « familles d'accueil » l'autre sur la réforme de l'aide juridique.

FEDERATION

Suite de la page 3

En janvier 2015 un arrêt du Conseil d'Etat limite largement l'application du règlement par la ville de Namur.

Dans les semaines et les mois qui suivent la ville suspend son règlement et, des dires du Bourgmestre, n'envisage pas de nouveau règlement.

2017 LE RETOUR

En juin 2017, le conseil communal vote un nouveau règlement de police applicable dès le mois de juillet pour une durée de trois mois. Ce règlement suscite de vives réactions de la part des mendiants, d'associations et d'un collectif citoyen.¹

Pour la suite de la résistance en 2017-018, une action au Conseil d'Etat n'est plus possible. D'autres recours sont envisagés en lien avec la Ligue des droits de l'homme, le collectif « mendiants d'humanité » et des associations.

Ils porteraient sur tous les règlements « mendicité » votés dans de nombreuses communes du pays.

Nous avons toujours dénoncé le caractère discriminatoire de tous les règlements communaux par rapport aux populations les plus pauvres.

LST AVEC D'AUTRES CONTRE LES EXCLUSIONS DES ALLOCATIONS D'INSERTION

STOP ART 63 §2

Le 31 décembre 2014, l'Office National de l'emploi excluait plus de 18.432 chômeurs du droit aux allocations d'insertion. Depuis cette date ce sont des dizaines de milliers de bénéficiaires d'allocations d'insertion qui ont été exclus de leur droit à des allocations de chômage sur la base d'un Arrêté Royal du 28 décembre 2011. Dès l'annonce de l'application de cette législation le mouvement LST s'est mobilisé aux côtés d'autres organisations pour dénoncer cette législation.

Nous avons participé à des auditions parlementaires, avec des syndicats et d'autres associations dans l'espoir de faire supprimer cette législation. Nous nous sommes alliés à la plateforme « Stop art 63 §2 », signant des pétitions collectives, informant largement et en participant aux manifestations avec des militant(e)s.

La fédération des CPAS se mobilisait aussi en dénonçant le glissement des « charges financières » de la sécurité sociale vers le niveau local des communes via les CPAS. En vain. Les seuls recours possibles étaient soutenus par des organisations syndicales et des démarches individuelles.

Les travailleurs doivent introduire dans les 3 mois une requête auprès du tribunal du travail pour faire valoir un principe essentiel en droit qui stipule qu'une législation ne peut pas produire un recul de protection sociale pour des allocataires.

Tribunal du travail de Liège (div. Verviers), 23 mai 2016, R.G. 15/22/A

En cette affaire, l'assuré social se fonde d'une part sur l'article 23 de la Constitution et le principe du « standstill » et, de l'autre, sur le caractère discriminatoire de la modification intervenue (bénéficiaires d'allocations d'insertion et bénéficiaires d'allocations de chômage).

Le droit fondamental à la sécurité sociale est garanti par l'article 23 de la Constitution, qui dispose que chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Cette disposition – de même que d'autres normes de droit international – fonde la notion de « standstill » ou « effet cliquet ». (Centre de recherche en droit social).

A savoir aussi que le Collectif Solidarité Contre les Exclusions a introduit un recours en collaboration avec la Ligue des Droits de l'Homme auprès de la Cour Constitutionnelle.



Dessin de Serdu tiré du livre « La dignité... parlons-en

Suite à la page

Suite de la page 4

FEDERATION

RECOURS CONTRE LE PIIS ET LES ACTIVATIONS FORCEES

Diverses réformes de la Loi du minimex, dont une en 1993, intensifient la dimension contractuelle de l'octroi du MINIMEX pour les 18-25 ans. En 2002, création du Revenu Sociale (RIS) octroyé par les CPAS qui remplace le MINIMEX.

Dans le RIS, le « PIIS » Projet Individualisé d'Intégration Sociale devient un élément qui conditionne l'octroi et le maintien du revenu d'intégration pour certaines personnes car de nombreux CPAS imposent un PIIS à des bénéficiaires de l'aide qui ont plus de 25 ans.

Des mises à l'emploi qui échappent la plupart du temps au respect des législations élémentaires en matière du travail.

Pas de respect des conventions collectives du secteur où le travailleur est « activé », le salaire est réduit à un défraiement de 1€ en plus du RIS.

L'élargissement de l'obligation de signer un PIIS avec tous les demandeurs et bénéficiaires du RIS constitue une sorte de mise au « travail forcée » à travers les mécanismes d'activations mis en œuvre par de très nombreux CPAS.

Les différentes réactions, oppositions devant l'obligation de signer un PIIS avec tous les bénéficiaires du RIS, rejoignent les dénonciations que le Mouvement LST porte depuis de nombreuses années devant ces formes d'activations qui riment avec exploitation.



Des militants du mouvement LST lors d'une réunion à Bruxelles

Le texte légal parle aussi d'un « service communautaire » qui conditionnerait le droit au RIS.

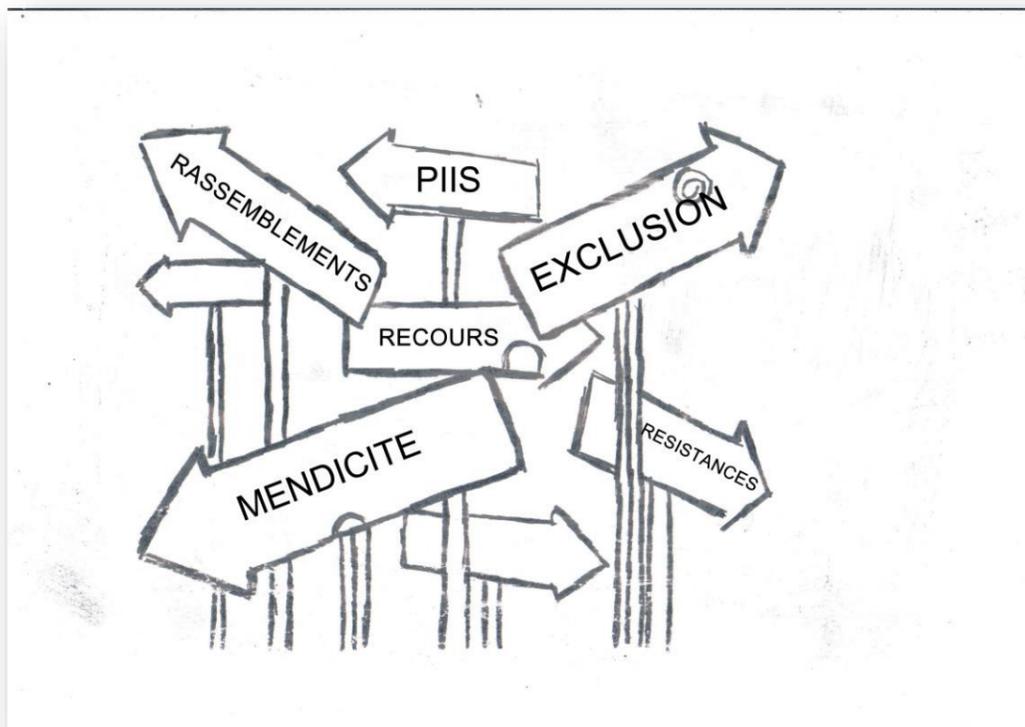
Il semble que les recours et actions de résistance n'ont pas supprimé ces pratiques rendues obligatoires pour les CPAS. Activation rime avec exploitation et répression.

Nous apprenons aujourd'hui, par Maître Olivier Stein l'avocat qui suit cette procédure, que notre recours porté par un collectif d'associations est recevable par la Cour Constitutionnelle.

Plusieurs mois pour instruire une demande mais c'est pour nous et pour le collectif d'associations un pas important.

Les Articles 60 et 61 de la Loi Organique des CPAS permettent aux bénéficiaires du RIS d'accéder à de véritables emplois le temps de retrouver un droit aux allocations de chômage.

Luc Lefebvre pour le mouvement LST



Ce recours est analysé et commenté afin de mettre en évidence les difficultés d'accès à la justice pour les populations les plus fragilisées.

Il s'agit des ASBL suivantes: Aimer Jeunes, Association pour le Droit Des Etrangers, Association Syndicale des Magistrats, ATD Quart Monde en Belgique – ATD Vierde Wereld in België, Belgisch Network Armoedebestrijding – Réseau belge de Lutte contre la Pauvreté, Atelier des droits sociaux, Bureau d'Accueil et de Défense des Jeunes, Défense des Enfants – International – Belgique – Branche francophone, Intact, Ligue des Droits de l'Homme, Luttes Solidarités Travail, Organisatie voor Clandestiene Arbeidsmigranten, Point d'appui, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Service d'action sociale bruxellois, Service international de recherche, d'éducation et d'action sociale, Syndicat des Avocats pour la Démocratie, Vlaams Network van verenigingen waar armen het woord nemen, Vluchtelingenwerk Vlaanderen, Woman'do.

<http://www.terralaboris.be/spip.php?article2116>

http://www.mouvement-lst.org/documents/2015-01-06_ConseilEtat_arret_mendicite_namur.pdf

http://www.mouvement-lst.org/actualites_2016.html#20160 (1) <http://www.stop632.be/>

CITOYENNETE ET PAUVRETE

LE POINT DE VUE DES PLUS PAUVRES EST CLAIREMENT ENONCE DANS LE NEUVIEME RAPPORT BISANNUEL PUBLIE PAR LE SERVICE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

UN NOUVEAU RAPPORT BISANNUEL

Tous les deux ans, depuis la publication du Rapport Général sur la Pauvreté (1) en 1994, le Service de lutte contre la pauvreté organise des concertations. L'objectif est de permettre le dialogue entre des personnes qui vivent la pauvreté, des associations dans lesquelles elles se rassemblent et d'autres acteurs du secteur public ou privé.

« Le dialogue s'organise autour de thématiques qui nous concernent directement »

Au bout de deux ans, tout ce qui a été débattu par les différents acteurs présents lors de ces concertations est retransmis dans un rapport écrit, avec un ensemble de recommandations. Ensuite, ce rapport est communiqué aux divers Gouvernements et Parlements.

Le 9ème rapport bisannuel (2), a été publié en janvier 2018. Au centre de la recherche se trouve la citoyenneté, qui est un droit fondamental important pour tous, mais tout particulièrement pour les plus pauvres qui en sont en permanence exclus.

Y sont notamment abordées les questions du droit à la vie privée, de la cohabitation, de l'accès à un logement décent, de la famille et du droit d'association.

NOTRE CONTRIBUTION

Des militants et militantes de LST se sont fortement impliqués dans tous le processus qui a permis la réalisation de ce 9ème rapport bisannuel.

Dès le départ, nous avons orienté le choix de la thématique. Pour nous, la question de la citoyenneté a toujours été centrale.

« Dès nos premiers rassemblements, fin des années 70, des militants posaient la question : Que signifie la citoyenneté quand on vit dans la pauvreté ? »

A une première concertation en juin 2016, nous réfléchissions ensemble à ce que ça veut dire pour nous « être citoyen » ? Quelles sont les conditions pour pouvoir réellement l'être ? Quand se sent-on ou pas réellement reconnu en tant que citoyen(ne) ?

De juin 2016 à octobre 2017, une vingtaine de délégué(e)s des différentes régions du mouvement LST ont participé aux concertations.

Au total, nous nous sommes mobilisés lors de dix journées à Bruxelles, afin de partager nos attentes et nos espoirs. Et de faire entendre notre point de vue et nos expériences à propos des obstacles que nous rencontrons pour pouvoir exercer notre citoyenneté.



Le point de vue militant que nous portons dans ces lieux de dialogue, nous les construisons ensemble dans le cadre de réunions à LST. C'est essentiel de prendre le temps entre nous, au départ de nos vies et de nos luttes, de préparer ce que nous voulons porter comme constat et analyse.

D'évaluer ces temps de dialogue et ce que nous en retirons. Celles et ceux qui n'ont pas l'occasion ou la force de se rendre aux concertations, peuvent aussi apporter leurs contributions.

CE QU'ON EN RETIRE

Nous avons pu dire que derrière ce mot « citoyenneté », il y a pour nous énormément d'espoirs et d'attentes. Pouvoir s'exprimer, être entendu, reconnu et respecté, avoir réellement accès aux droits fondamentaux, avoir les moyens de remplir nos obligations, pouvoir participer à la vie sociale...

CONTINUER A NOUS FAIRE ENTENDRE

Le rapport a été publié en janvier 2018. Il a été transmis aux différents gouvernements belges par le Service de lutte contre la pauvreté, afin d'attirer l'attention des responsables politiques sur les constats et questions que ce rapport soulève et sur ses recommandations. Le Service a aussi pour mission d'en assurer le suivi en le présentant à différents acteurs qui contribuent à la définition et à l'application des politiques en matière de pauvreté.

Aujourd'hui, c'est aussi notre responsabilité de diffuser ce rapport dans lequel nos préoccupations et nos espoirs sont très présents. Il y a eu pas mal d'échos dans la presse.

Chantal Cornet

1 Rapport Général sur la Pauvreté 1994 Etude réalisée avec les familles les plus pauvres, à la demande du Ministre de l'Intégration sociale : http://www.mouvement-lst.org/documents/1995_rapport_general_pauvrete.pdf

2 Citoyenneté et pauvreté Contributions au débat et à l'action politiques Rapport bisannuel 2016-2017 : <http://www.luttepauvrete.be/rapportbisannuel9.htm>

HORS CADRE

NAMUR



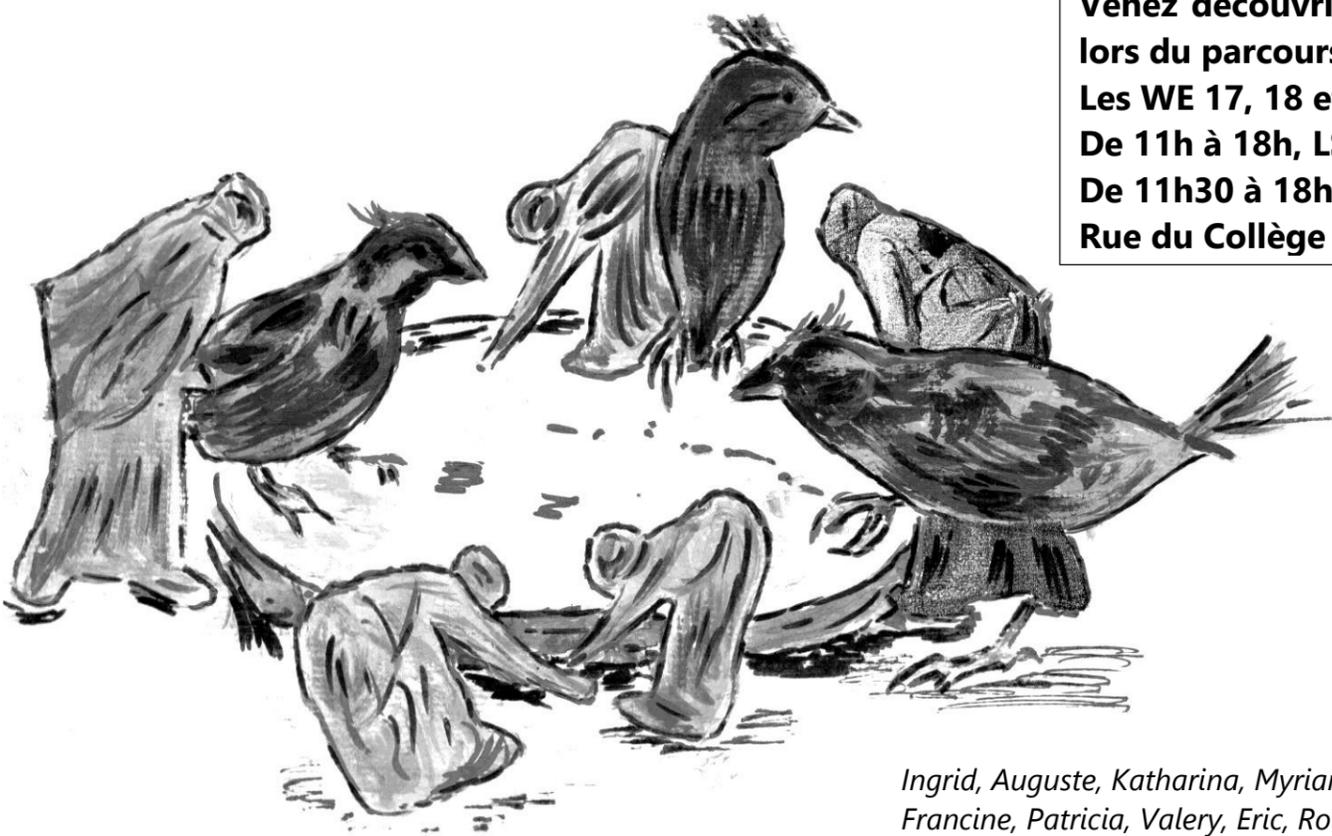
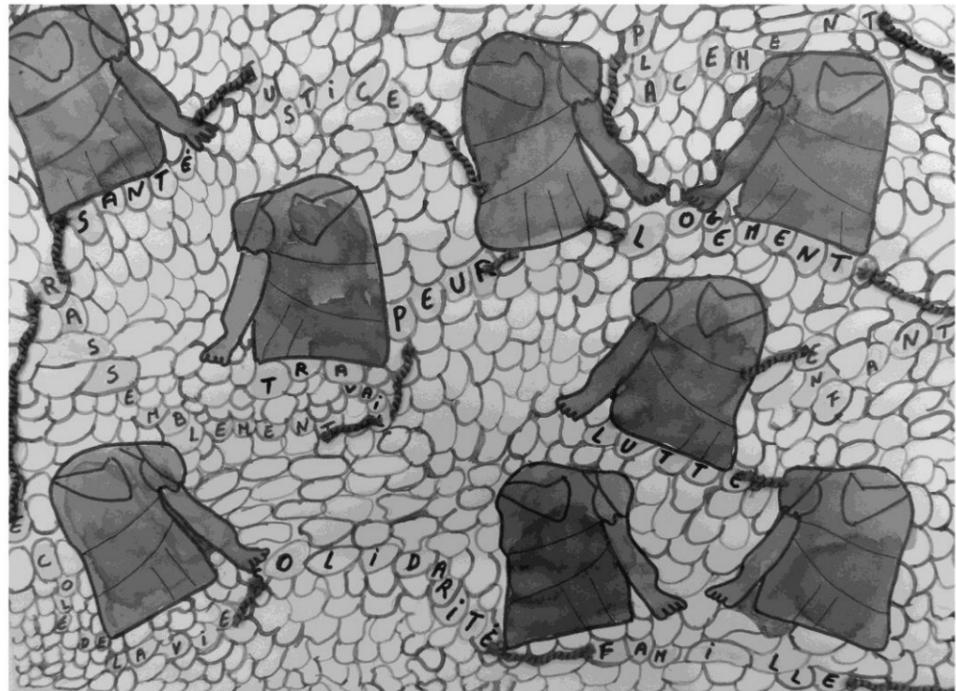
Les glaneuses...

En 1857, lorsque Jean-François Millet expose son œuvre « Les glaneuses », une polémique naît parmi les critiques. Peindre « des pauvres » comme sujet principal d'une toile est révolutionnaire et choquant pour certains.

« De tout temps, les plus pauvres ont du se débrouiller pour survivre. Le glanage, qui est un droit, fait partie de cette débrouille. »

« C'est devenu de plus en plus difficile. Faire les poubelles, c'est même interdit. Et pourtant, il y a tant et tant de déchets. »

« Ces glaneuses sont vraiment proches de nous. Il faut beaucoup de courage pour survivre. Parfois on se cache, on a honte. »



Venez découvrir nos autres travaux lors du parcours d'artistes :
Les WE 17, 18 et 24, 25 mars 2018
De 11h à 18h, LST, 27 Rue Pépin
De 11h30 à 18h église Saint Loup, Rue du Collège à Namur.

Ingrid, Auguste, Katharina, Myriam, Valérie, Marie, Francine, Patricia, Valery, Eric, Roland, Nicole, Isa

CA SE PASSE

		Inter-journal		Agora	Assemblée des militants à Andenne		
	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.
				01	02	03	04
MARS	05	06	07	08	09	10	11
	12	13	14	15	16	17	18
	19	20	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30	31	
		Atelier famille			Parcours d'artistes 17-18 et 24-25 mars 2018		

Une délégation se rend au conseil communal de Namur.

ET SURTOUT...

LES CAVES: A Namur, les mardis 13 et 27 mars. A Andenne, les mardis 06 et 20 mars. A Rochefort le lundi 19 mars. A Fontaine-L'Evêque le 2, 16 et 30 mars.

LE GROUPE DES JEUNES d'Andenne se retrouve les jeudis à 19h.

L'ATELIER : à Andenne et à Namur les vendredis. **L'ATELIER LE FIL** se retrouve les samedis 10 mars et 24 mars pendant le parcours d'artistes. **L'atelier reflet** a lieu tous les lundis à 13h.

LES PERMANENCES : vous accueillent le lundi et le jeudi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi à Jemelle.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GENERAL SUR LA PAUVRETE se voit tous les mercredis. Nous sommes également tous les mercredis aux balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHEQUE DE RUE** avec les enfants.

PETITES NOUVELLES

JEMELLE

Décès

Gabrielle (Gaby) Capelle est décédée à Jemelle le 22 février 2018.

Toute sa vie a été un combat pour assurer une sécurité d'existence à sa famille.

Gaby a participé pendant plusieurs années aux rencontres de LST.

Le mouvement LST s'associe à la peine de la famille et de ses amis.

EN PASSANT DEVANT CHEZ NOUS...



En passant devant notre maison de la rue pépin à Namur, arrêtez-vous devant la façade. 10 fois par an, l'atelier Reflet vous présente l'une ou l'autre réflexion sur notre vie.

Ce mois, nous avons choisi de redire l'importance pour nous des lettres LST

Luttes car notre vie est une lutte pour survivre et pour sortir de la misère : nos luttes permettront de faire reculer l'extrême pauvreté, ici et ailleurs.

Solidarités car c'est ensemble que nous ferons reculer la misère ; les solidarités sont le moteur de ce changement.

Travail car, pour sortir de l'assistance, ce que nous réalisons ensemble est un travail que nous voulons voir reconnu.

Faites un détour, passez par la rue Pépin, nous serons heureux de vous rencontrer.

« LA MAIN DANS LA MAIN »

LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

ONT PARTICIPE À CE NUMERO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises.
De Ciney-Marche-Jemelle : des participant(e)s aux caves. *De Namur :* Andrée, Cécile, Ioana, Isabelle, Laetia, Luc, Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22
Rue d'Horseilles, 26 – 5300 Andenne
andenne@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN: BE96 3500 2327 8305**

A CINEY-MARCHE:

L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0486/333617
Route de France, 5 - 5377 Baillonville
ciney-marche@mouvement-lst.org
Cpte : **IBAN : BE71 7925 8843 2869**

PROVINCE DU HAINAUT :

Fabien Lardinois
Rue de l'Esclopperie, 1, 7040 Quévy-le-Grand
Tél: 065/88.59.50 – 0486/334359
hainaut@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN: BE67 0013 3858 9387**

A NAMUR :

L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12
Rue Pépin, 27 – 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org
Cpte: **IBAN: BE12 0011 2378 3392**

A TUBIZE :

Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65
Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal
tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS

D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé à 15 euros/an
Cpte : **IBAN BE 670013 3858 9387**
De la Fédération Luttes Solidarités Travail
27 rue Pépin – 5000 Namur

DONS

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte **IBAN BE 23 2500 08303891**. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 communication 732-501 (LST Andenne)

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi).

CHERS LECTEURS, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP DE FIL... BONNE LECTURE !

LMDLM@MOUVEMENT-LST.ORG